



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°8 – 17 juillet 2014

A retenir

- Grêle** : dégâts sur la côte orientale
- Oïdium** : situation encore sensible
- Vers de la grappe** : début du 3^{ème} vol imminent

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Grêle

Oïdium

Mildiou

Vers de la grappe

Autres

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : G Salva

Structures partenaires :

CA2B, UVB, domaine
Casabianca, domaine Comte
Peraldi, domaine
Montemagni, Clos Landry,
Clos d'Orléa, Terra Vecchia,
Clos Capitoro

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de
Corse, I Eymard



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan

• Stades phénologiques

Le stade fermeture de la grappe (stade L) est maintenant atteint dans la majorité des parcelles. La véraison (stade M) débute sur cépages précoces : Pinot noir, Chardonnay, Merlot (côte orientale), Biancu Gentile, Niellucciu (tous secteurs), y compris sur Sciaccarellu à Calvi. Ce stade n'apparaît toujours pas sur les parcelles de référence d'Ajaccio.



Photo 1 : Stade L (fermeture de la grappe)



Photo 2 et 3 : stade début véraison

• Grêle

Des orages de grêle ont eu lieu dans la nuit du 7 au 8 juillet, sur un secteur de la côte orientale s'étalant de Tallone à Saint Antoine de Ghisonaccia. De nombreuses parcelles de vigne sur le plateau de Pianiccia, à Casaperta / Frassiccia, Antisanti, Aghione, Maison Pieraggi et Saint Antoine, ont été touchées à des niveaux variables allant, à première vue, de 5% à 50% de baies grêlées. Le feuillage a été plus ou moins épargné, excepté sur jeunes plantations.

Les conditions climatiques qui ont suivi (vent), ainsi que les traitements réalisés, favorisent le dessèchement des baies atteintes. Mais il est primordial de bien suivre l'évolution de la situation.



Photo 4 : impact de grêle à J+1



Photo 5 : Evolution 8 j après la grêle

- **Oïdium**



Photo 6 : Oïdium sur grappe

Il faut rester vigilant, des symptômes sur grappes sont toujours signalés. Les cépages concernés restent le Niellucciu, Carignan, Chardonnay, Biancu Gentile. Des parcelles de Sciaccarellu sont également atteintes (Ajaccio, Calvi), parfois pour la première fois, ce qui est révélateur d'une pression élevée de la maladie. Hormis quelques parcelles pour lesquelles l'intensité des attaques est forte, avec éclatements de baies et destruction importante de grappes, la situation semble dans l'ensemble sous contrôle.

Évaluation du risque : L'apparition de la véraison fait diminuer le risque de contamination. Cependant, si à ce stade les grappes sont déjà atteintes, le champignon peut continuer à évoluer.

La pression semble s'atténuer, mais elle reste encore forte en secteur tardif, tant que la grappe n'est pas complètement fermée.

- **Mildiou**



Photo 7 : Rot brun sur baies

La situation du vignoble est dans l'ensemble saine, mais le mildiou n'est pour autant pas enrayé.

En effet de nouveaux symptômes sont observés, sur jeunes feuilles (extrémités des pousses) comme sur grappes.

- Côte orientale : apparition de mildiou mosaïque sur Grenache et Muscat p.g., ainsi que de rot brun (attention dans les secteurs humides).

- Ajaccio : un peu de rot brun et quelques feuilles encore sporulantes sur Grenache et Niellucciu.

Ces symptômes sont dus aux épisodes pluvieux de la première semaine de juillet, avec des cumuls de précipitations très variables d'une microrégion à l'autre (accompagnés ou non de grêle sur une partie de la côte orientale).

De nouveaux orages ont eu lieu le week-end dernier, entretenant une certaine pression dans les parcelles déjà contaminées.

Évaluation du risque : faible, mais en augmentation dans le sud de l'île.

- **Vers de la grappe**

Le début du vol de 3^{ème} génération d'Eudémis est attendu dans les prochains jours, et jusqu'à la fin de semaine prochaine en secteurs tardifs.

Des captures importantes (une centaine d'Eudémis et de Cochylis) ont été relevées dans un piège à Ajaccio.

L'heure est aux bilans des dégâts de 2^{ème} génération : évaluer le nombre de perforations, ou le nombre de larves dans les grappes (cf. BSV n°7, méthode du saumurage).

Évaluation du risque : Il est pour l'instant impossible de se prononcer. L'expérience a montré que les niveaux de populations des 2^{ème} et 3^{ème} générations n'étaient pas forcément liés. Il faut raisonner au cas par cas, en corrélant les observations et le passé phytosanitaire des parcelles.

- **Autres**

- **Cicadelle verte**

Les populations larvaires sont en augmentation (côte orientale, Ajaccio).

Localement, des grillures dues aux piqûres de ces insectes sont observées, et ce depuis plusieurs semaines.

Les niveaux d'attaque sont très variables, parfois importants (Niellucciu, Grenache, Merlot), avec des répercussions négatives possibles sur la maturité des raisins.

Surveiller l'évolution.



Photo 8 : Début de symptôme



Photo 9 : Apparition de grillures

○ **Metcalfa pruinosa**

Les populations restent bien inférieures à celles des années passées.

○ **Maladies du bois**

Les symptômes d'Esca et BDA, sont en progression (Sciaccarellu, Niellucciu, Cabernet S., Vermentinu). Les deux formes, lente et apoplectique, sont observées. Aucun secteur n'est épargné.

PREVISION METEO (Source Météo France)

| | Vendredi 18 juillet | samedi 19 juillet | dimanche 20 juillet | Lundi 21 juillet | Mardi 22 juillet | Mercredi 23 juillet | Jeudi 24 juillet | Vendredi 25 juillet |
|--------------|---------------------|-------------------|---|----------------------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Haute Corse | | | | | | | | |
| | | | Nombreux passages nuageux | Vent d'Ouest à Nord-Ouest modéré | | | | Temps estival |
| Corse du Sud | | | | | | | | |
| | | | Vent d'Est basculant de Sud à Sud-Ouest | Averses orageuses | | | | |

Pour samedi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour la période de dimanche à mardi, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **Note Nationale Ambroisie** : L'ambroisie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence

effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.

La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - petit@oec.fr.

- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.